



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

*Conseillers en exercice : 33*

*Nombre de présents : 26*

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

#### **N° 1 – FINANCES**

#### **Budget principal 2024 : subventions aux associations et autres partenaires**

#### **Rapporteur :**

Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup>  
adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

#### **Date de la convocation : 20 septembre 2024**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°1 – FINANCES**

### **Budget principal 2024 : subventions aux associations et autres partenaires**

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibérations des 5 avril 2024 et 10 juin 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2024 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

#### **1 - Pêche:**

##### ***Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des élevages marins des Pyrénées Atlantiques/Landes (CIDPMEM)***

- Subvention spécifique de 2 000,00 € pour le fond de solidarité.

#### **2 - Animations et commerces :**

- Depuis 2023, la Commune a mis en place une tarification spécifique pour l'occupation des comptoirs de buvette sur le domaine public communal pour les fêtes patronales. Le montant 2024 de cette participation s'élève à 20 600,00€ qu'il convient de reverser à la structure Saint Jean de Luz Animations et Commerces dans le cadre de la subvention des Fêtes de la Saint-Jean-de-Luz. Un avenant à la convention entre la Commune et la structure sera établi en ce sens.

#### **3 – Culture :**

##### ***Association Begiraleak :***

- Subvention spécifique de 6 908.00€, pour l'organisation de cours de danse dans les écoles.

#### **4 – Sport :**

##### ***Donibane Ultimate Frisbee :***

- subvention spécifique de 350€, pour la participation d'une athlète au championnat du monde U20 mixte à Birmingham, le 20 Juillet 2024.

#### **CASPA :**

- subvention spécifique de 400€ pour la participation à la sécurité des traversées de la baie des 14 Juillet et 15 Août 2024.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les subventions comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à leur mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 12 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 18 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine et langue basque* » du 10 septembre 2024,
- Approuve les subventions proposées aux associations et organismes désignés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à leur mise en œuvre.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

